



LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA)
ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

COMITE DE PILOTAGE DU 19 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

Avec document annexe :

- Diaporama de la séance

VERSION 7 du 15/05/2021

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :

Introduction du COPIL

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Remercie les participants présents élus, services des collectivités et services de l'État
- Présente les participants :
 - Représentants les collectivités cofinanceurs
 - R MUSELIER – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - P TABAROT – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - FO LACHAUD- DGS – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - M VASSAL – Métropole Aix-Marseille-Provence et Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
 - M BENASSAYAG – Département des Alpes-Maritimes
 - JG DI GIORGIO – Département du Var
 - Y CHENEVARD – Métropole Toulon-Provence Méditerranée
 - L NEGRE – Métropole Nice Côte d'Azur
 - T OCCELLI – CA Sophia Antipolis
 - G CIMA – CA Cannes Pays de Lérins
 - C SERRA – CA Pays de Grasse
 - R STRAMBIO – CA Dracénié Provence Verdon
 - A GATIAN – Ville de Marseille
 - S GHALI – Ville de Marseille
 - Représentants de SNCF Réseau
 - F TAINTURIER
 - K TOUATI
 - JM ILLES
 - Représentants de Gares et Connexions
 - A MOUTET-LAMY
 - P HOLSTEIN
 - Les représentants des services de l'État
 - C MIRMAND, Préfet de région
 - I. PANTEBRE, – SGAR
 - PA ROCHE – CGEDD
 - P QUEVREMONT- CNDP
 - P LOOS – Préfecture des Alpes-Maritimes
 - E RICHARD – Préfecture Var
 - C TOURASSE – DREAL
 - R MENSIRE- DGITM
 - L WALTER – DDTM 13
 - P JOBERT -DDTM 06
 - D BARJON – DDTM 83
- Remercie SNCF Réseau pour la qualité des concertations complémentaires
- Introduit le COPIL destiné à faire franchir une marche décisive au projet en vue de passer à l'action, avec la mobilisation de tous les partenaires
- Remercie la Région pour la conduite de la réflexion sur le financement qui permet, dans les délais prévus, de co-signer un protocole de financement partagé par toutes les parties
- Précise qu'un accord du Premier ministre a été obtenu sur ces bases, dans un contexte national particulièrement tendu au plan budgétaire en lien avec les répercussions de la crise sanitaire
- Introduit l'ordre du jour (ODJ) de la séance du COPIL
 - **Financement et portage du projet**
 - **Bilan à date de la concertation complémentaire et programme LNPCA Phases 1 et 2**
 - **Avis du garant CNDP**
 - **Prochaines échéances et calendrier**

Monsieur Renaud MUSELIER, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie l'ensemble des participants de leur présence
- Rappelle l'importance du projet de LNPCA pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - 90 % des habitants de la région vivent sur les 3 départements littoraux
 - LNPCA est l'un des plus grands projets français de mobilité du 21^{ème} siècle

- Ce projet est une urgence pour la région, les départements et les métropoles qui ont besoin de développer des mobilités efficaces, adaptées aux besoins des habitants et touristes et vertueuses pour l'environnement
- Indique que le travail de mise au point d'un tel projet est complexe et nécessite des efforts conjugués de tous les partenaires pour réussir :
 - Remercie Mme BORNE pour le soutien de l'Etat
 - Remercie Mme GHALI pour avoir accepté le calendrier de la concertation moyennant une adaptation des modalités de réflexion
 - Remercie tous les cofinanceurs pour contribuer à construire le projet LNPCA dont la réalisation est de plus en plus proche, compte tenu du bon avancement du travail collectif et du respect des échéances

Pierre-Alain ROCHE – Président du COTEC LNPCA

- Remercie les différents partenaires pour le travail collectif
- Remercie D BIAU et JM ILLES pour leur engagement et celui de leurs équipes au service de la réussite du projet LNPCA : volet financement, volet technique, volet concertation

Synthèse des présentations et échanges

PRINCIPES DU PROTOCOLE DE FINANCEMENT

Monsieur François-Olivier LACHAUD, directeur général des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Présente la méthode et les résultats du travail engagé par la Région, l'État et les partenaires cofinanceurs du projet
- Mentionne l'équilibre partagé de 40% maximum pour les collectivités locales, 40% pour l'Etat et 20% de financement européen¹
- Rappelle l'accord collectif de principe sur la création d'un établissement public local à approfondir dans les prochains mois, avec l'objectif de diminuer de 30 % les contributions des financeurs et en particulier les collectivités
- Précise que les collectivités locales souhaitent que l'Etat participe à cet établissement public
- Précise la répartition financière entre chaque collectivité et rappelle le principe de solidarité entre tous les cofinanceurs sur le projet global qui a prévalu pour définir la clé de répartition
- Demande au Comité de pilotage la validation de la feuille de route pour le travail sur l'établissement public local

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie tous les cofinanceurs pour le travail réalisé permettant d'aboutir à cette maquette financière partagée

Monsieur Renaud MUSELIER, président de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie également tous les cofinanceurs pour l'effort financier consenti, avec pour chacun d'entre eux une situation spécifique et des efforts réalisés les uns pour les autres
- Remercie tous les services de l'Etat et des partenaires pour le travail réalisé

Madame Martine VASSAL, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-Rhône :

¹ Plus précisément, les engagements pris dans le protocole sont les suivants : « en l'absence d'indication définitive de ce taux [européen], [les parties] retiennent à titre conservatoire l'hypothèse d'un cofinancement de 20 % au titre des fonds européens.

Les Collectivités retiennent le principe d'un niveau maximum de financement des phases 1 et 2 à 40 % du montant global [...].

L'État s'engage sur un financement à parité avec les collectivités du reste à financer une fois les fonds européens déduits, quel que soit le niveau de fonds européens obtenus. Dans l'hypothèse d'une participation des Collectivités à hauteur de 40 %, la contribution de l'Etat serait donc identique [...]. »

- Indique que la Métropole et le Département sont conscients de l'importance du projet LNPCA pour l'avenir du territoire régional, des départements et des métropoles concernés
- Remercie le travail de coordination des différents partenaires réalisé par le Président Muselier, qui permet des avancées significatives pour le projet LNPCA
- Rappelle que les Bouches-du-Rhône ont un retard important en matière de mobilités qu'il est effectivement déterminant de résorber :
 - Le projet LNPCA a vocation à contribuer à améliorer les mobilités
 - Ce projet est important pour permettre de désaturer le nœud ferroviaire de Marseille Saint-Charles
- Remercie les services qui ont contribué à la réussite de la concertation qui s'est déroulée en toute transparence et avec une forte mobilisation du public
- Précise que les partenaires cofinanceurs de la LNPCA comptent sur l'Etat pour contribuer à la réalisation de ce grand projet de mobilité
- Confirme l'implication financière importante de la MAMP et du Département des Bouches-du-Rhône
- Rappelle que la Métropole compte aussi sur le concours de l'Etat pour accompagner les projets de mobilité métropolitains

Mme Marie BENASSAYAG, vice-présidente du Département des Alpes-Maritimes :

- Rappelle que le Département des Alpes-Maritimes est partie prenante du projet LNPCA depuis le début
- Rappelle que le Département des Alpes-Maritimes est concerné par les phases 1 et 2 du projet (Gare de Cannes-La-Bocca, ...) mais plus encore par les phases 3 et 4 (et notamment la gare de Sophia-Antipolis), lesquelles sont désormais actées
- Indique que projet LNPCA a fait l'objet fin 2020 et début 2021 d'une nouvelle phase de concertation démocratique réussie grâce aux efforts de tous les partenaires
- Remercie tous les partenaires pour le travail réalisé au cours des dernières années

M Jean-Guy DI GIORGIO, vice-président du Département du Var :

- Indique que le Département du Var est partie prenante du financement
- Demande la poursuite des réflexions sur l'établissement public local pour contribuer au portage et au financement du projet LNPCA

M Yannick CHENEVARD, vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée :

- Précise au nom de son Président que la Métropole est favorable au projet LNPCA d'amélioration des mobilités et contribuera à son financement

M Louis NEGRE, vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- Se félicite de la vitesse de progression du projet LNPCA
- Précise que la Métropole Nice Côte d'Azur soutien activement le projet LNPCA
- Partage avec les autres participants qu'il s'agit d'un des plus beaux projets d'investissement ferroviaire en France

M Richard STRAMBIO, président de la CA Dracénie-Provence-Verdon :

- Précise que LNPCA est un projet fondamental pour les territoires des départements du littoral régional et notamment pour la CA Dracénie-Provence-Verdon et aussi les intercommunalités voisines
- Rappelle l'engagement financier important que consent la CA DPV
- Se réjouit de la qualité de la coopération entre les différentes collectivités territoriales, l'Etat et SNCF Réseau

M Gilles CIMA, conseiller communautaire CA Cannes Pays de Lérins, chargé du projet LNPCA :

- Partage la satisfaction des différents partenaires sur la progression du projet
- Remercie la Région pour le travail réalisé et confirme le soutien de la CACPL au projet

M Philippe TABAROT, Sénateur :

- Partage sa satisfaction relative à la solidarité entre les cofinanceurs qui conditionne la réussite du projet LNPCA
- Remercie tous les partenaires pour la capacité à s'accorder collectivement sur le financement qui est une tâche délicate

- Précise qu'en sa qualité de sénateur membre du COI, avec PA ROCHE et L NEGRE, il continuera à porter le projet au sein de cette instance et qu'en sa qualité de membre du CA de l'AFITF, il sera particulièrement attentif à la mobilisation des crédits d'État sur le projet
- Invite les partenaires à poursuivre le travail collectif en vue de l'enquête publique et la DUP pour ensuite engager les premières réalisations de travaux

Madame Audrey GATIAN, adjointe à la Ville de Marseille

- Remercie M le préfet de région pour l'intégration de la Ville de Marseille au sein du COPIL
- Rappelle que la Ville de Marseille soutien les déplacements en transports en commun et notamment le train
- Précise que la Ville de Marseille souhaite que l'établissement public local n'augmente pas les taxes locales
- Partage la position des autres co-financeurs sur l'importance du soutien de l'État à ce projet aussi important

Madame Samia GHALI, maire adjointe de la Ville de Marseille

- Remercie les membres du COPIL pour le travail réalisé et l'état d'esprit de coopération qui permet de trouver des solutions
- Remercie les partenaires pour l'écoute sur le secteur de Bassens et de Saint-André pour essayer de trouver une porte de sortie positive
- Indique que la question de Saint-André nécessitera une étude approfondie pour éviter de couper le quartier en deux parties : souhaite une étude particulière sur la réorganisation du transport en général, en prenant en compte les flux de circulations futurs et leurs implications locales, en cohérence avec les autres projets, notamment le tramway, qui peut constituer un plus pour le quartier
- Partage l'importance d'associer les populations locales

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Partage l'importance de travailler avec les élus pour trouver les meilleures solutions au problème de l'organisation des transports dans le cadre de la suppression du passage à niveau de Saint-André

Le COPIL valide à l'unanimité des cofinanceurs :

- **Le protocole de financement entre l'Etat et les collectivités**
- **La feuille de route en vue de la création d'un établissement public local**
- **La nécessité d'un COPIL en septembre / octobre 2021 pour décision définitive sur les éléments constitutifs de l'Etablissement Public Local (éventuellement plus tard si prorogation de l'échéance imposée par l'article 4 de la LOM pour la prise d'une ordonnance de création de l'EPL)**

BILAN A DATE DE LA CONCERTATION COMPLEMENTAIRE DU 1^{er} MARS au 15 AVRIL 2021

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Présente le bilan à date de la concertation complémentaire avec les remontées disponibles ce jour, et les propositions du MOA à sa suite, sur ces six opérations concertées
- Propose au COPIL la validation de l'ensemble du programme pour tenir les délais de l'enquête publique et mentionne l'importance du projet de déploiement de l'ERTMS sur l'axe Marseille-Vintimille comme un préalable au projet LNPCA

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Félicite SNCF Réseau pour la bonne participation du public à la concertation dans un contexte sanitaire délicat

M Gilles CIMA, conseiller communautaire CA Cannes Pays de Lérins, chargé du projet LNPCA :

- Rappelle que la concertation de la gare de Cannes La Bocca de fin 2020 s'était bien passée, le projet étant principalement situé dans les emprises ferroviaires
- Précise que la concertation sur la bifurcation de la ligne Cannes-Grasse a été plus délicate car beaucoup de riverains des voies sont concernés par le projet
- Indique que SNCF Réseau a pris le temps d'échanger avec les riverains durant toute la concertation, avec des explications de qualité et une réunion publique très riche (qui a duré près de 5h avec de nombreux participants)
- Indique qu'après la concertation il reste plus d'inquiétudes que d'oppositions car les riverains commencent à comprendre que le projet sera bénéfique pour leur qualité de vie en raison de l'enfouissement des voies, yc pour les riverains qui verront leurs nuisances réduites
- Précise qu'il y a encore des inquiétudes en ce qui concerne la période de travaux
- Remercie SNCF Réseau pour la qualité de la concertation et des échanges avec le public

Madame Samia GHALI, maire adjointe de la Ville de Marseille

- Précise que, de son point de vue, la majorité des habitants de la résidence de Bassens II ne veut pas partir

Madame Audrey GATIAN, adjointe à la Ville de Marseille

- Précise que la modernisation de la gare St-Charles est un enjeu partagé : la Ville de Marseille a à cœur que la gare ne soit plus une césure entre les quartiers de Marseille
- Indique, concernant le secteur de St-André, que la crainte du développement du fret demeure et qu'il est important que le centre-village de Saint-André soit préservé et que la qualité de vie des habitants soit améliorée
- Précise que les variantes du tramway qui est à l'étude pour desservir le quartier de Saint-André sont importantes à analyser et concerter
- Précise que pour la Ville de Marseille, les propositions de SNCF Réseau concernant l'association le Talus sont satisfaisantes
- Précise que l'association a aussi une crainte sur la 4^{ème} voie, laquelle semble être prévue pour des phases ultérieures du projet LNPCA

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Précise qu'effectivement, la 4^e voie sera envisagée dans le cadre des phases 3 et 4 avec des études qui devraient commencer après 2022
- Rappelle que la présente enquête publique ne porte que sur les phases 1 et 2 du projet LNPCA

AVIS DU GARANT DE LA CONCERTATION

Monsieur Philippe QUEVREMONT, garant mandaté par la CNDP :

- Remercie la SNCF pour l'écoute des recommandations du garant dans la préparation de la concertation
- Remercie le comité de pilotage pour avoir accepté, à sa demande, de compléter la concertation de 2019
- Présente l'avis provisoire positif du garant sur la concertation complémentaire de 2020 - 2021 (voir les transparents du garant), dans l'attente du rapport intermédiaire qu'il rendra à la CNDP
- Indique qu'il établira un rapport de synthèse sur les 3 concertations depuis 2016 avant l'enquête publique (et les concertations antérieures), à l'automne 2021

Le COPIL valide à l'unanimité des cofinanceurs :

- **Le bilan à date de la concertation complémentaire présenté par SNCF Réseau et les propositions de suites à donner à cette concertation telles que**

proposées par SNCF Réseau dans la présentation jointe

- Le programme des phases 1 & 2 du projet LNPCA détaillé dans l'annexe jointe à la présentation du COPIL
- L'intégration dans le projet LNPCA (phases 1 et 2) présenté dans le dossier de d'enquête publique des engagements pris en concertation sur les modalités de gestion des travaux

PROCHAINES ECHEANCES ET CALENDRIER

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Présente le calendrier prévisionnel pour la suite en vue du lancement de l'enquête publique fin 2021

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Après avoir sollicité les participants propose de valider le calendrier commun exigeant proposé par SNCF Réseau afin de lancer l'enquête publique avant fin 2021

Le COPIL valide à l'unanimité des co-financeurs le calendrier prévisionnel pour la suite du projet LNPCA en vue du lancement de l'enquête publique fin 2021

Suites

Monsieur Louis NEGRE, vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- Souhaite transmettre au gouvernement et au ministre des transports l'importance pour LNPCA :
 - De dégager des financements pour le déploiement de l'ERTMS sur l'axe Marseille-Vintimille à terme
 - De prendre cette décision d'engagement des financements dès à présent en lien avec le calendrier prévisionnel du projet LNPCA
- Souhaite que le COPIL saisisse le préfet pour transmettre le message au gouvernement

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Précise qu'il saisira le ministre des transports en lui rendant compte de la façon dont le COPIL s'est déroulé et lui faisant part de l'importance que le COPIL accorde à l'engagement de financement de l'ERTMS
- Remercie les partenaires pour l'importance du travail accompli et leur participation décisive à ce financement
- Précise que le projet de protocole constitue un jalon déterminant pour la suite du projet LNPCA
- Indique que l'étude de la création d'un établissement public local sera poursuivie comme convenu dans les prochaines semaines, en considérant la demande de la Ville de Marseille
- S'engage à ce que l'État poursuive avec la MAMP et le Département les échanges pour le financement de l'Agenda mobilité métropolitaine
- Rappelle que le COPIL valide :
 - Le bilan à date de la concertation complémentaire sur les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône
 - L'échéancier de travail d'ici début juillet en vue du prochain COPIL
- Invite les participants à poursuivre le travail de mobilisation jusqu'à la fin de l'année en vue du lancement de l'enquête publique
- Remercie les participants pour avoir contribué au consensus
- Remercie SNCF Réseau pour l'avancement significatif du projet
- Remercie les services de l'État pour leur mobilisation fructueuse

- Précise que la matérialisation de l'accord collectif de ce COPIL fera l'objet d'un communiqué de presse conjoint de l'État et de la Région

Monsieur Renaud MUSELIER, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie Monsieur le préfet et les services de l'État pour le travail réalisé sur le projet
- Remercie les élus et leurs services pour la coopération et leur engagement en faveur de la dynamique du projet LNPCA et la grande marque de responsabilité politique dont chacun a fait preuve pour le financement de ce projet si important pour l'avenir de la région
- Précise que pour le communiqué de presse, il convient de partager collectivement la réussite de cet accord qui permet de se projeter positivement pour l'avenir des mobilités dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pièces jointes :

- **Support de présentation du COPIL LNPCA du 19/04/2021**